



PENSION REVERSION CNAV

Par Patou4116

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir votre avis

J'ai une pension de reversion depuis 3/19. Je suis à la retraite depuis 1/21.

En juillet suite à une demande de la cnav j'ai envoyé une déclaration de ressources pour avril mai juin.

Je viens de recevoir une somme qui correspond au nouveau montant de ma reversion. Ils ont cumulé mes deux retraites personnelles CNAV et AGIRC déduction faite du plafond mensuel et ils m'ont donné la différence en pension de reversion.

Or l'article R 353-1-1 du code de la sécurité sociale est très clair. La date limite de révision ne peut pas aller au delà de trois à compter de la date d'entrée en jouissance de ma retraite. Je suis donc en retraite après une invalidité en janvier 2021, la date limite est donc avril 2021.

Je précise que je n'ai pas de changemnt dans ma vie et que mes ressources sont les mêmes juste indexées que ce nouveau montant de réversion est inférieur à celui que l'on m'avait accordé en avril 2021 et qu'aujourd'hui je perd presque 370? par mois

Qu'en pensez vous ?

Merci